

-----  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 21\_073**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION  
DSIL – EXTENSION DU POLE  
TERTIAIRE/ESPACE DE COWORKING**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois mars à 20h15,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -  
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation** : mercredi 17 mars 2021

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 30 Pouvoirs : 5 Votants : 35</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 35 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean Paul SIRAND PUGNET, Mathias LAVOLE (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Bruno STASIAK à Pierre FAYARD ; Véronique MOREL à Jean Claude SARTER ; Pierre BAFFERT à Raphael MAISONNIER ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Evelyne LABRUDE à Cédric MOREL</p>
---	---

**CONSIDERANT** la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDERANT** le projet d'extension du pôle tertiaire et de création d'un espace de coworking, un espace de visioconférence, de bureaux partagés venant complété l'offre existante au sein du pôle tertiaire,

**CONSIDERANT** le plan de financement global de l'opération,

**CONSIDERANT**, le plan de relance de l'Etat et la possibilité de déposer une demande de subvention dans le cadre de la DSIL 2021 pour les marchés non signés

**CONSIDERANT** que les lots « menuiseries extérieures » et « menuiseries intérieures » ne sont pas attribués

**Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **AUTORISE** la Présidente à solliciter la DSIL à hauteur de 35% pour les lots « menuiseries extérieures » et « menuiseries intérieures »
- **VALIDE** le plan de financement ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 21/04/2021

Reçu en préfecture le 21/04/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 038-200040111-20210323-21\_073-DE

<b>DEPENSES (Travaux et Maitrise d'œuvre)</b>	<b>1 252 595,51 €</b>
Travaux	1 072 204,51 €
Lot 00 - Fondations Spéciales	32 000,00
Lot 01 - Gros-Œuvre	183 015,30
Lot 02 - Charpente bois/ossature bois	262 337,69
Lot 03 - Electricité courant faible	111 603,22
Lot 04 - Plomb. Sanitaire. Chauff.	90 500,00
Lot 05 - Menuiseries extérieures - Fermetures	73 705,00
Lot 06 - Etanchéité	31 675,00
Lot 07 - Menuiseries intérieures	30 358,00
Lot 08 - Cloisons-doublages - faux plafonds	76 576,80
Lot 09 - Carrelages - faïences	43 742,00
Lot 10 - Peintures	21 739,00
Lot 11 - Métallerie	11 434,40
Lot 12 Sols Souples	15 898,50
Lot 13 Ascenseur	21 000,00
Lot 15 - Mobilier	43 276,60
Lot 16 - V.R.D.	23 343,00
Etude et maîtrise d'œuvre	180 391,00 €

<b>RECETTES</b>	<b>1 252 595,51 €</b>	
DETR	176 739,00 €	14,11%
<b>DSIL (menuiserie ext et int)</b>	<b>36 422,05 €</b>	<b>2,91%</b>
CD38	243 900,00 €	19,47%
REGION	160 000,00 €	12,77%
REGION - CONTRAT PARC	56 000,00 €	4,47%
REGION AAP BOIS LOCAL	54 000,00 €	4,31%
CD38 Tiers Lieux (en attente validation )	80 000,00 €	6,39%
AUTOFINANCEMENT	445 534,46 €	35,57%

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 26 mars 2021,

La Présidente,

Anne LENFANT

